

Pièces de véhicules

machines aratoires, mais je me demande bien pourquoi il faut présenter ce genre de bill à la Chambre des communes. A mon avis nous ne devrions jamais avoir besoin de ce genre de mesure législative. L'industrie elle-même doit bien se rendre compte qu'il ne s'agit pas simplement d'être bon vendeur, d'être capable de vendre de grosses machines. Il ne s'agit pas simplement d'additionner des chiffres et de dresser des tableaux des ventes d'instruments agricoles pour en établir un bilan à la fin de l'année et féliciter le vendeur d'avoir fait un travail sensationnel. L'industrie a plus que cela à faire. Elle doit comprendre que pour obtenir la confiance de ses clients elle doit d'abord pouvoir la mériter, et je pense qu'à cet égard l'industrie a fait montre dans une certaine mesure de très malheureuses faiblesses. En ce qui concerne les opérations interprovinciales, les provinces ont un droit de regard sur les termes et conditions de vente. Le même droit devrait, à mon avis, s'appliquer également à l'égard des sociétés exploitant à l'intérieur des provinces. Je ne pense pas que les sociétés commerciales qui vendent de l'équipement, des machines aratoires et des véhicules automobiles dans toutes les provinces devraient faire l'objet d'une réglementation particulière.

La situation décrite par le député est très répandue et très irritante. J'ai eu personnellement à subir d'innombrables mésaventures de ce genre. J'ai eu une moissonneuse-batteuse qui est restée en panne tout l'automne en attendant qu'arrive une tête de piston, et j'ai dû n'employer qu'une seule moissonneuse-batteuse. Ce genre de situation est ridicule. Une autre fois, un autre agriculteur et moi-même travaillions ensemble et avions commencé la récolte très tôt. L'une de ses machines s'est brisée et il a dû attendre trois semaines avant que ne lui parvienne la pièce pour la réparation. Finalement, après avoir terminé ma propre récolte, ma moissonneuse a dû servir également pour faire la récolte chez lui, et il était un peu vexé que sa machine reste en panne. Il ne l'avait achetée que très récemment, et pourtant ne pouvait obtenir tout de suite la pièce de rechange. Je lui ai dit que j'arrangerais cela rapidement et j'ai téléphoné au bureau de la compagnie. J'ai eu un peu de mal à rejoindre quelqu'un à qui expliquer le problème. Bien sûr, les employés supérieurs étaient absents et la secrétaire servait en quelque sorte de tampon entre les plaignants et les personnes en défaut, de telle sorte que la question restait en suspens.

● (1720)

Bien qu'il me répugne de faire valoir mes titres pour exercer des pressions, c'est le moyen que j'ai finalement dû employer. J'ai dit que, comme député, je soulevais la question au nom de l'un de mes commettants et que je devrais employer d'autres moyens pour faire comprendre à la compagnie qu'il y avait un problème. Une demi-heure après, j'avais quelqu'un au bout du fil. Je dois dire que le marchand était dans l'embarras. Il a envoyé au moins trois télégrammes et fait un appel téléphonique. Il a fait de son mieux et je suis persuadé qu'il n'était pas à blâmer. L'agent de la société en question a demandé quel était le problème. Je connaissais le numéro de la pièce et j'ai dit que nous en avions un besoin urgent. Mon interlocuteur a promis de s'en occuper et les pièces étaient livrées deux jours plus tard.

Après que j'ai eu parlé au président, la société a envoyé, en plus de la pièce que nous avions commandée au détaillant, toutes celles qu'il avait demandées depuis six mois, en exigeant le paiement à la livraison. Le marchand était probablement en difficulté avec le fournisseur et il a dû chercher ici et là l'argent nécessaire pour payer les pièces

[M. Korchinski.]

livrées, qui pouvaient ou non comprendre celle que nous avions commandée. Quoi qu'il en soit, nous avons bien reçu la pièce. Le jour suivant, le concessionnaire a reçu un autre colis contre remboursement et il a dû parcourir tout le pays pour voir tous ses débiteurs et s'adresser à toutes ses sources de crédit pour pouvoir acquitter cet envoi. Une fois, il est allé voir le préposé au dépôt d'autobus et il lui a demandé d'ouvrir le colis. Celui-ci lui a dit: Je ne peux pas. Vous payez les frais d'envoi et je l'ouvre. Le concessionnaire a dit qu'il ne savait même pas si la pièce s'y trouvait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce que vous vouliez, c'était un écrou.

M. Korchinski: C'était à peu près cela. Vous voyez combien la situation peut être ridicule. Même dans le cas d'une machine de \$15,000 ou \$18,000 le distributeur ne sait pas qui est la cause de l'erreur. Il se peut même que cela ne soit pas de sa faute. Les concessionnaires ont eu leurs difficultés financières; c'est pourquoi, je répugne à accuser le concessionnaire local.

La même chose m'est arrivée avec la société John Deere qui cesse d'avoir des concessionnaires exclusifs de ses machines dans tout le pays. Peu importe le nombre de machines vendues autrefois. Ce qui importe, c'est le nombre de machines vendues l'an dernier. J'ai vu la même chose avec d'autres sociétés comme la J. I. Case et l'International. Ces sociétés ont forcé les concessionnaires à changer de région et poussé certains d'entre eux à la faillite. Puis, si un concessionnaire n'a rien vendu au cours de l'année précédente, on lui retire la concession.

Je signalerai en outre autre chose. Nous sommes tous trop prédisposés à imputer la faute ou le blâme à la société mais il faut reconnaître qu'il y a des gens qui travaillent pour ces sociétés. Très souvent, l'attitude de ces employés est le je-m'en-fichisme le plus complet. Cela ne les inquiète pas de laisser tomber une pièce et qu'elle se casse ou de voir si elle est en bon état quand on la reçoit. Apparemment, cela ne les intéresse pas. A mon avis, les sociétés de transport adoptent la même attitude. Elles pensent avoir fait leur travail et si la pièce est cassée, ce n'est pas leur faute. Elles pensent que cela doit être la faute de quelqu'un d'autre.

J'ai vu souvent des gens téléphoner et se voir dans l'impossibilité d'obtenir le moindre service le samedi ou le vendredi après 3 heures. Pouvons-nous vraiment blâmer les fournisseurs de tout ce qui ne va pas et supposer que ce sont eux qui sont responsables? C'est du moins ce que la plupart d'entre nous supposons. J'estime que l'attitude en général de notre société n'aide guère à améliorer la situation. Je suis d'avis que les employés de ces fournisseurs sont également en partie responsables. Il est très facile pour nous de blâmer les fournisseurs de machines agricoles mais ces fournisseurs ne peuvent rien faire sans les services des gens qui travaillent pour eux. Je crois qu'il faut reconnaître que l'attitude de ceux qui travaillent pour un employeur compte pour beaucoup, et c'est cette attitude qui engendre les bonnes relations d'un bout à l'autre de la chaîne. Le vendeur ne veut certes pas perdre le client, le fabricant de machines ne veut pas perdre de clients, et il est évident que les gens qui travaillent pour ces employeurs ne veulent pas perdre leur emploi.

Il est trop facile pour les députés comme celui de Regina-Est (M. Balfour) de dire, comme il l'a fait il y a quelques instants, que les compagnies sont responsables, parce qu'elles sont grosses et qu'elles peuvent accepter le blâme. Certains députés adoptent cette attitude, parce que leurs critiques ne doivent pas dépasser certaines limites.